



## ZOOM

### Les réseaux, le chaînon manquant : l'UE présente son plan d'action

Le 28 novembre, la **Commission européenne** a présenté son **plan d'action pour développer et moderniser les réseaux électriques de transport et de distribution**. Elle prévoit de doubler leur capacité et de rénover les infrastructures vieillissantes (40 % du réseau a plus de 40 ans). Elle chiffre à **584 Mds € le besoin d'investissements à réaliser d'ici à 2030**.

Renforcer le réseau est indispensable pour accueillir la **part croissante d'électricité issue des énergies renouvelables**, celle-ci devant représenter 42,5 % de la consommation énergétique globale de l'Union européenne à l'horizon 2030 (vs 22 % actuellement). Les objectifs de décarbonation reposent aussi sur l'**accélération de l'électrification des usages** (mobilité, chauffage et climatisation, process industriels, ...). Ils nécessitent non seulement de renforcer les capacités des réseaux, mais aussi de les rendre "intelligents" et de les sécuriser davantage, notamment vis-à-vis des risques de cyberattaques. "Les réseaux devront s'adapter à un système plus numérisé, décentralisé et flexible avec des millions de panneaux solaires sur les toits, de pompes à chaleur et de communautés énergétiques locales partageant leurs ressources, davantage d'énergies renouvelables offshore, de véhicules électriques à recharger et des besoins croissants de production d'hydrogène", résume la Commission.

D'ici la fin de l'année, elle analysera les différents **modèles de financement adaptés**, "y compris au moyen de prêts, de

*fonds propres et de garanties*". Elle prévoit de faciliter l'accès au financement, en particulier pour les projets de réseaux intelligents et de modernisation des réseaux de distribution. La Commission entend également **accélérer les projets d'intérêt commun**, qui bénéficient de fonds européens et de procédures rapides. D'ici le premier trimestre 2025, les conditions justifiant l'approbation d'investissements dans les réseaux, sans attendre que les nouvelles capacités de production soient en fonctionnement devront être définies. Le plan propose aussi de favoriser les réseaux transfrontaliers et présentera en juin 2024, un "document d'orientation" sur le partage transfrontalier des coûts pour les projets en mer.

La Commission invite les États membres à rapidement **transposer la Directive sur les énergies renouvelables** qui vient d'être révisée, afin d'accélérer les procédures d'octroi de permis. Actuellement, les délais d'attente d'autorisation de renforcement de réseaux "se situent entre 4 et 10 ans, et entre 8 et 10 ans pour les hautes tensions".

Une plate-forme dédiée permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan. Un rapport annuel, établi en collaboration avec les États membres et les acteurs concernés sera publié chaque année.

📄 Téléchargez [le plan](https://eur-lex.europa.eu) (source : <https://eur-lex.europa.eu>)

> [Enerpresse – 30/11/23](#) - [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)

**Eurelectric**, l'association européenne des producteurs, distributeurs et fournisseurs d'électricité, salue ce plan qui met les réseaux "au centre de l'agenda de l'Union européenne", tout en identifiant des "améliorations possibles". Elle juge en particulier très flou le volet financement des projets des **gestionnaires de réseaux de distribution (GRD)**. L'association **E.DSO** qui représente ces derniers regrette, quant à elle,

l'absence de prise en compte "des investissements et de la vision industrielle des GRD". Du côté des **gestionnaires de réseaux de transport**, l'association **Entsoe** souligne une "reconnaissance du rôle essentiel des réseaux" et approuve en particulier les propositions visant à accélérer l'octroi de permis, le renforcement des chaînes d'approvisionnement (câbles, pylônes, etc.) et celles qui faciliteront le financement.

> [Contexte – 29/11/2023](#)

## ÉCONOMIE

D'après l'Insee, l'activité a légèrement baissé de 0,1 % au 3<sup>ème</sup> trimestre, ce qui porte à fin novembre l'acquis de croissance à 0,8 % pour l'année 2023. Au cours des trois derniers mois, le recul de l'inflation s'est poursuivi. En novembre, la hausse des prix sur un an atteint 3,4 % (4 % en octobre). Toutes les catégories de biens et services voient l'inflation ralentir : l'alimentation passe de 7,8 % en octobre à 7,6 % en novembre ; l'énergie de 5,2 % à 3,1 % ; les produits manufacturés de 4,4 % à 2,2 % et les services de 3,2 % à 2,7 %. Le gouvernement maintient ses prévisions de croissance

à 1 % pour l'année 2023, et à 1,4 % en 2024. **La Banque de France**, quant à elle, estime que la croissance n'excèdera pas 0,9 % en 2023, tandis que l'**Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)** table sur 0,8 %. La fin de l'année se place sous le signe de la morosité, dans trois secteurs en particulier : la construction, les services informatiques et les services de transport "où l'activité est moins bonne que ce que l'on a pu extrapoler", indique **Nicolas Carnot, Directeur des études et synthèses économiques à l'Insee**. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, **le secteur de la construction a vu l'investissement reculer de 0,8 %**, presque autant que durant l'année 2022 (- 0,9 %).

> [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) – 30/11/23

Le 24 novembre dernier, le **ministère de la Transition écologique** a communiqué **un bilan du Fonds vert** pour l'année écoulée. A fin novembre, "près de **17 000 demandes de subventions fonds vert** ont été déposées par 8 000 communes, en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des **dépenses de 20 Mds €**". 8 000 dossiers ont été retenus représentant un montant de dépenses de 6 Mds €, soit **un effet de levier de 25 % au niveau global**. En 2024, le fonds s'élargit en intégrant de nouvelles priorités : **la rénovation des écoles (500 M€), l'accompagnement des projets industriels (100 M€) et les mobilités en zones rurales (30 M€)**.

Consultez le [dossier de presse](https://www.ecologie.gouv.fr) (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> [Enerpresse](http://enerpresse.fr) – 4/12/23

**Trois outils méthodologiques** ont été récemment mis en ligne pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'**expérimentation du tiers financement**, dans le cadre des **Marchés Globaux de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPE-PD)**, appliquée aux travaux de **rénovation énergétique des bâtiments publics**. Le premier, publié par **Fin Infra** est un "**dossier d'accompagnement**", destiné aux acheteurs publics, qui aborde plus particulièrement la **réduction de l'étude préalable** et dispense des conseils méthodologiques. **Le Cerema** a également établi **une fiche pratique** qui explique en une douzaine de pages le mécanisme du tiers financement. Elle liste également un ensemble d'outils d'aide à la mise en œuvre du MGPE-PD. Ceux-ci ont été élaborés par un groupe de travail piloté par le Cerema, constitué d'experts de l'**Ademe**, du **programme ACTEE (FNCCR)** et du **cabinet LexCity Avocats**. Enfin, la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** met à disposition un **clausier-type** pour le Contrat de Performance Énergétique (CPE) avec Tiers financement. Plusieurs documents sont ainsi téléchargeables : un guide d'utilisation, deux modèles d'avis de marché et de règlement de consultation (procédure négociée et dialogue compétitif), un Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) et un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). En complément, pour accélérer le recours au MGPE-PD, la FNCCR prévoit le **lancement prochain d'un Appel À Projets (AAP)** destiné à financer la réalisation de l'**étude de soutenabilité budgétaire**. À ce jour, une vingtaine de collectivités ont entamé les démarches. L'Ademe propose également **une aide** pour financer l'accompagnement par un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** durant la procédure de passation d'un MGPE-PD. Le cahier des charges de cette subvention a été actualisé afin que les marchés à tiers-financement puissent être éligibles.

> [Lexcity.fr](http://lexcity.fr) – 30/11/23 - [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 29/11/23

A Bruxelles, la **Commission européenne** envisagerait d'**abaisser dans tous les États-membres les délais de paiement à 30 jours, pour toutes les transactions commerciales, avec des clients publics comme privés**, sans prévoir de dérogation sectorielle. En France, cela conduirait à diviser par deux la moyenne constatée actuellement. Pour **Denis Le Bossé, Président du Cabinet Arc**, "il s'agit d'une excellente mesure qui permettrait, à terme, d'apporter de la trésorerie aux entreprises". D'après une étude du cabinet, plus de la moitié des PME (55 %) refuserait de répondre à des appels d'offres du secteur public, redoutant d'importants dépassements des délais de paiement, voire de ne pas être payées. Si la mesure devait aboutir, elle devra "se faire de façon progressive et selon une harmonisation à l'échelle européenne. L'instauration de la facturation électronique facilitera sa mise en place" souligne-t'il. Toutefois, **les organisations patronales tricolores, MEDEF, CPME et France Industrie** s'opposent à la mesure. Elles estiment que si "l'intention semble louable, elle confond retards et délais de paiement". S'il faut bien combattre les premiers, "les seconds doivent pouvoir s'adapter aux réalités de marché" plaident-ils, pour tenir compte de la situation propre à chaque entreprise et à chaque secteur d'activité, en considérant aussi la conjoncture économique globale, notamment le niveau des taux d'intérêt. Le gouvernement français a fait part de ses réserves au Conseil européen et a demandé "une étude d'impact pour étayer les décisions futures". "Autant nous sommes très favorables à renforcer les mesures contre les retards, autant nous considérons que le dispositif qui est proposé sur les délais risque d'entraîner d'importantes perturbations pour les entreprises dans le commerce et l'industrie" a déclaré **Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce et de l'Artisanat**, qui appelle à davantage de concertation.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - 30/11/23 - [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) - 23/11/23 - [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) – 27/11/23



## ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Les membres du **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)** ont examiné le 30 novembre dernier **un projet de décret d'application** de la **loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelables (EnR)**, relatif au **partage territorial de la valeur des installations EnR électriques**. La loi prévoit en effet l'obligation pour le lauréat d'un appel d'offres ou d'un appel à projet de financer des projets portés par la commune ou un EPCI à fiscalité propre et des projets de protection ou de préservation de la biodiversité. D'après ce texte, **le montant de la contribution pourrait s'élever à 17 500 €/ MW**, voire plus car il pourrait être "réajusté à la hausse" dans le cadre de la **réforme de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)**. Certains membres du CSE souhaiteraient que le montant diffère en fonction de la technologie, pour tenir compte des spécificités de chaque filière. Sont concernées : les centrales photovoltaïques au sol (de plus de 2,5 Mwc en métropole ; > 1 Mwc dans les zones non interconnectées, ZNI) ; les installations agrivoltaïques ; les parcs éoliens terrestres (de plus de 9 MW en métropole ; > 7 MW dans les ZNI) et les installations de production d'électricité d'origine hydroélectrique (de plus de 3 MW ; > 1 MW dans les ZNI). Le gouvernement prévoit également d'aligner les seuils (en différenciant la métropole, des ZNI) à ceux du **décret relatif à la Reconnaissance de la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM)**.

> [Enerpresse](http://enerpresse.fr) – 27 et 29/11/23

Le 23 novembre dernier a été créée l'**Association pour la Performance Énergétique Mesurée et Vérifiée (APEMEVE)**. Regroupant une quinzaine de membres (parmi lesquels le **CSTB, le Cerema, le Costic, l'Afnor Energies, Smart Impulse et un adhérent du SERCE**), elle a vocation à représenter l'ensemble de la chaîne de valeur de la performance énergétique. Promouvoir le rôle de la mesure et de la vérification est "précieux au sein des **Contrats avec garantie de performance, mais aussi de certains dispositifs réglementaires ou volontaires**", tels que le **dispositif Éco-Énergie Tertiaire, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), la norme ISO 50001**.

> [Enerpresse](http://enerpresse.fr) – 27/11/23



Le 22 novembre dernier, **Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique** a ouvert la **consultation sur le projet de Stratégie Nationale pour l'Énergie et le Climat (SFEC)**. Le document actuel devra être complété par des "dispositions programmatiques sur la loi de production de l'énergie, loi qui aura également vocation à inclure d'autres dispositions relatives à la production, à la protection des consommateurs et au prix de l'électricité" a-t'il été précisé. En application de cette loi, **deux projets de décrets** définiront la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** et la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**. La PPE doit répondre à trois défis : réduire les consommations énergétiques de 40 à 50 % en 2050 par rapport à 2021 ; se détacher "le plus possible" des énergies fossiles, en visant l'arrêt total de la production d'électricité à base de charbon et sortir de la dépendance en 2050 ; accroître la production d'électricité bas carbone de 10 % en 2030 et 55 % en 2050, en doublant la production de chaleur bas carbone d'ici 2035. Pour y parvenir, la PPE reposera sur 4 piliers : **la sobriété énergétique ; l'efficacité énergétique ; la relance du nucléaire ; l'accélération des énergies renouvelables** (en doublant le rythme de déploiement du photovoltaïque, du biogaz, des réseaux de chaleur d'ici 2030 ; en multipliant par 4 le déploiement de la géothermie ; en développant l'éolien terrestre, sur le même rythme qu'en 2022 et en accélérant celui des projets en mer). Elle vise l'atteinte de 5 objectifs : réduire les consommations énergétiques ; accroître la production d'énergie décarbonée ; adapter les réseaux ; garantir la sécurité d'approvisionnement ; et préserver le pouvoir d'achat et la compétitivité. Pour y parvenir, des "dispositions législatives" devraient être présentées "dans les prochaines semaines et les prochains mois." La consultation s'achèvera le 15 décembre.

🔗 Consultez la **version provisoire de la SFEC** (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> Contexte – [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - 22/11/23 - [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – Le Monde - 23/11/23

L'industrie représente un cinquième des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'Hexagone. **Les 50 sites industriels les plus émetteurs** (12 % des émissions nationales), et les **9 principales filières industrielles** ont remis leur **feuille de route de décarbonation**. L'objectif est d'**abaisser de 45 % leurs émissions d'ici 2030**. "Les premiers leviers technologiques mis en avant par les sites industriels dans leurs feuilles de route sont la **capture et le stockage de carbone (CCS)** à hauteur de 8 MtCO<sub>2</sub>eq, la **biomasse** (7,1 MtCO<sub>2</sub>eq) et l'**hydrogène** (5,5 MtCO<sub>2</sub>eq)" précise le dossier de presse. D'ici 2030, les besoins sont estimés entre 4 à 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> captées et stockées et nécessiteront la fourniture supplémentaire de 10 TWh d'énergie biomasse, de 30 TWh d'électricité décarbonée et de plus de 460 000 tonnes d'hydrogène vert. **Le secteur de la chimie**, qui a déjà abaissé ses émissions de 65 % depuis 1990, s'engage à réduire entre 41 et 49 % ses émissions d'ici à 2030. Il mise principalement sur l'efficacité énergétique et un recours accru à l'électricité, en particulier pour le chauffage des vapocraqueurs, de quoi réaliser près de 40 % des baisses d'émissions visées. Le secteur devra notamment remplacer les énergies fossiles par de la biomasse. Il mise aussi sur l'hydrogène vert, pour produire de l'ammoniac et le CCS pour certains procédés (13 % des baisses d'émissions envisagées). Autre secteur : **la production d'aluminium**, dont 90 % des émissions proviennent du procédé d'électrolyse (utilisé pour casser la molécule d'alumine). Aucune solution à ce jour ne permet de décarboner ce process. La filière prévoit donc d'opérer progressivement, en investissant jusqu'en 2025 dans l'aluminium recyclé, moins consommateur d'électricité, avant de recourir en 2030 au CCS de façon transitoire, puis d'accéder à une technologie de rupture d'ici 2050, telle que l'électrolyse à anode décarbonée (ou inerte). **Les cimentiers** quant à eux prévoient de réduire leurs émissions de 51 % en 2030, en utilisant des combustibles alternatifs, en modifiant leurs process et en recourant aussi au CCS. Le captage représenterait à lui seul près de la moitié des baisses d'émissions envisagées.

> [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 28/11/23

**Un appel d'offres de 10 GW d'éolien en mer** devrait être lancé en 2025. L'objectif du Gouvernement est d'accélérer ce déploiement au rythme de **deux parcs offshore par an** (contre un/an actuellement) pour atteindre **une capacité raccordée de 10 GW à l'horizon 2030, puis 18 GW d'ici à 2035**. L'Etat investira également "**près de 200 M€**" dans **l'éolien flottant et les infrastructures portuaires**. Concernant **l'éolien terrestre**, 54 dossiers ont été retenus dans le cadre du **5<sup>ème</sup> Appel d'Offres**. Ils représentent une nouvelle capacité de 931 MW. Au cours de l'année 2023, près de 2 000 MW de nouvelles capacités éoliennes terrestres ont été attribués. Depuis le 4 décembre, l'appel d'offres "**éolien terrestre**" est de nouveau ouvert, pour une puissance appelée de 925 MW. En cours de consultation, la stratégie énergétique du gouvernement prévoit de **porter entre 40 et 45 GW les capacités éoliennes terrestres installées en 2035** (vs 20,6 GW actuellement). Pour faciliter les procédures, un dispositif permettant la "**re-candidature**" des projets lauréats vient d'être instauré. Il permettra aux lauréats de se désengager si un projet est à l'arrêt faute de rentabilité suffisante, puis de postuler à nouveau, sans pénalité.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - 23/11/23 - Contexte – Le Figaro - 30/11/23

**Le programme France 2030** soutiendra **6 nouveaux projets de "réacteurs nucléaires innovants"**, reposant sur des technologies de fission ou de fusion. Ils sont portés par les start up Jimmy Energy, Renaissance Fusion, Calogena, Hexana, Otrera Nuclear Energy et Blue Capsule. Une enveloppe de 77,2 M€ leur sera consacrée et un soutien technique du CEA sera également proposé "**pour un montant d'aide de 18,9 M€**".

> Les Echos – Contexte – [Enerpresse](http://enerpresse.fr) - 28/11/23

Depuis le lancement des **Appels À Projets (AAP) "Territoires intelligents et durables" (TID)** et "**Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires**" (DIAT), **17 projets** ont bénéficié du **soutien de la Banque des Territoires à hauteur de 34,6 M€**. Ils s'appliquent à de nombreuses problématiques liées à la **gestion de l'eau, de l'énergie et des risques, à la mobilité, au déploiement d'hyperviseurs ou de jumeaux numériques**. **Antoine Darodes, Directeur du département Investissements Transition numérique de la Banque des Territoires** souligne la "**grande diversité de territoires et de structures porteuses**." Parmi celles-ci figurent des métropoles (Lyon, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse), des régions (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est), des départements et syndicats opérant sur des territoires ruraux (Loire, Vendée numérique, les syndicats d'électricité de l'Ain, de l'Aude et du Finistère), des villes de tailles diverses (Metz, Lorient, Porto-Vecchio, Noisy-le-Grand) et la Martinique. Antoine Darodes est chargé de **créer une communauté des territoires connectés** pour renforcer les synergies entre eux. Les collectivités, les groupements d'entreprises partenaires et des représentants des administrations de l'Etat concernées se sont réunis pour la première fois à Quimper, fin novembre. Accueillis par le **Syndicat Départemental d'Électrification du Finistère (SDEF)**, chaque territoire a pu présenter son projet et aborder des cas d'usages. "**Il s'agit aussi d'identifier les leviers et les freins au déploiement des projets dans un contexte où les niveaux de maturité sont très divers**". La présence de représentants de l'Etat "**doit permettre de lever des freins sur la commande publique ou d'autres sujets réglementaires**". De nouvelles rencontres ouvertes à l'ensemble des collectivités permettront de promouvoir les bonnes pratiques et de "**faire de l'essaimage**". Au cours des prochains mois, le principal enjeu consistera à "**dessiner, en coordination avec les industriels, les standards du territoire intelligent. Car il ne faut surtout pas que chacun crée sa solution dans son coin. Il s'agit d'aider à l'émergence d'un marché du territoire intelligent**".

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 27/11/23

D'après **l'association France Datacenter**, "**alors la consommation de données a été multipliée par 5 en 10 ans, les consommations énergétiques des centres de données n'ont augmenté parallèlement que de 6%**", ce qui témoigne de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière. L'indicateur d'efficacité énergétique, **le Power Usage Effectiveness (PUE)** des nouveaux data centers "**a drastiquement chuté et avoisine maintenant les 1,3**". Tous les équipements et fonctionnalités sont concernés : refroidissement et climatisation, alimentation électrique sécurisée, équipements de mesure.

> J3E - novembre 2023



## EN RÉGIONS

**Auvergne Rhône Alpes.** La ville d'Albertville (73) a créé en 2019 un "fonds Intracting sur fonds propres pour des mesures d'économie d'énergie" de 114 000 €. Il s'alimente grâce aux économies réalisées et permet de financer les travaux de performance énergétique. Tous les types d'investissement sont éligibles, quelle que soit l'énergie considérée. La ville a ainsi équipé l'ensemble de son réseau d'éclairage public en lampes à basse consommation. Des ressources complémentaires alimentent également le fonds. "Créée en 2022, la **taxe communale sur la consommation d'électricité**, devrait rapporter 300 000 euros par an. S'y ajoutent les ressources [aléatoires] de la vente des Certificats d'Économies d'Énergie. Depuis 2020, nous avons mis en place des dotations facultatives aux amortissements des travaux de rénovation thermique des bâtiments", indique **Sandrine Deternay, la responsable du service des finances**. Au total, **entre 2019 et 2023, 1,1 M€ a été investi**. En augmentant les investissements, et donc les remboursements, le fonds devrait automatiquement s'amplifier, pour atteindre 2,16 M€ en 2026. Ce sont les services techniques qui proposent des actions d'économies d'énergie, qui doivent présenter un double intérêt écologique et financier. Le service de l'énergie assure le suivi des opérations et évalue les résultats en termes d'économies d'énergie. La démarche fait l'objet d'une convention qui décrit le projet, le montant de l'avance accordée, la nature et le mode de calcul des économies attendues, ainsi que l'annuité de remboursement. Cela nécessite "d'avoir une idée à moyen terme des actions de performance énergétique à réaliser. La volonté politique forte est un autre prérequis car la démarche exige une sanctuarisation d'économies en de nouvelles ressources", souligne **Amandine Bibet Chevalier, chef de projet Économie du bâtiment et de la construction** au Cerema.

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 29/11/23

**PACA.** Une première réunion de concertation a réuni les différentes parties prenantes à propos du **nouveau projet de ligne électrique de 400 kV devant relier Fos-sur-Mer (13) à Jonquières-Saint-Vincent (30)**, sur 65 km. Compte tenu des prévisions de consommation d'électricité qui devrait doubler, le projet est jugé indispensable à la région. **Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE)** prévoit une mise en service "d'ici 2028". Le public sera également consulté en début d'année 2024.

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 30/11/23

**Pays de la Loire.** Sur les **1 600 établissements de santé et médico-sociaux régionaux**, plus de 200, représentant 13 % du parc régional, ont candidaté au dispositif "**Efficacité Transition Énergétique en santé**" (ETE), lancé il y a 2 ans. Selon les **coordinateurs du dispositif, Lucie Le Floch et Yoann Leloutre**, 25 % des candidats ne possédaient pas de suivi énergétique. Actuellement, 86 de ces établissements sont accompagnés, dans une démarche qui va de la visite sur site, à la réunion de restitution, aux points d'avancement jusqu'à l'élaboration du plan d'action. Ce dernier repose sur **le triptyque sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables**. Les actions rapides sont privilégiées en adaptant l'usage aux besoins (sobriété) et en optimisant les équipements déjà existants (efficacité énergétique). Sur les 86 établissements engagés dans la démarche, 60 établissements dont 13 sanitaires et 47 médico-sociaux ont transmis leurs suivis. Des opérations d'efficacité énergétique réalisées entre 2021 et 2022 ont permis aux 13 établissements sanitaires d'économiser en moyenne 385 000 € ; les établissements médico-sociaux ont économisé en moyenne 16 000 € "quasiment sans investissement mais grâce à du temps humain et l'accompagnement des Conseillers en Maîtrise de l'Énergie (CME)". "Un binôme de direction et une maintenance motivée, un conseiller et des outils de suivi, du temps pour mettre en place le plan d'action, génèrent 15 à 20% d'économies d'énergie", estime Lucie Le Floch. "Il faut aussi **travailler sur les contrats d'exploitation** car les potentiels d'économies sont énormes", souligne-t-elle.

> [www.techopital.com](http://www.techopital.com) – 1er/12/23

## EN EUROPE

A l'occasion du **World Nuclear Exhibition (WNE)**, **Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur** a souligné la **nécessité d'investir massivement en faveur du nucléaire**. A l'échelle européenne, il chiffre les investissements supplémentaires entre 45 et 50 Mds€ pour prolonger les capacités nucléaires existantes, et à près de 450 à 550 Mds€ pour parvenir à doubler la capacité existante d'ici à 2050. Il s'est déclaré favorable à l'émergence d'un "modèle attractif pour attirer des financements privés", y compris en faveur des technologies innovantes. Le potentiel estimé **des SMR (Small Modular Reactor)** pourrait ainsi représenter 375 GW de capacité installée d'ici 2050. Avec la **Commissaire de l'Énergie, Kadri Simson**, il lancera en début d'année une alliance industrielle sur les SMR, "sur le modèle de ce qui a été fait sur les autres technologies clés, comme les batteries, les semi-conducteurs ou encore l'hydrogène". Elle aura pour mission de faire avancer le financement, les permis nécessaires et la production en série des petits réacteurs modulaires.

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 30/11/2023



## BTP

La **FNTP** élabore un **référentiel carbone des matériaux** utilisés par les entreprises de travaux publics. Il s'adressera aux collectivités. En effet, celles-ci précisent souvent dans leurs appels d'offres qu'elles ne veulent pas de matériaux à base de produits recyclés, alors qu'ils sont essentiels à la décarbonation du secteur. **Valérie David, Directrice de la transition écologique** de la FNTP prévoit donc de travailler avec les fournisseurs "afin de calculer l'empreinte carbone des matériaux les plus carbonés : le béton, le bitume, l'acier, la chaux et le ciment". Multicritères, l'estimation tiendra compte de la composition du matériau, de ses caractéristiques techniques, du prix, de sa disponibilité, du lieu de fabrication, de sa "**recyclabilité**" et des modalités de mise en œuvre.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 22/11/23



## NOMINATION

**Anne-Sophie Dessillons**, 41 ans, diplômée de l'école Polytechnique et du corps des Ponts et Chaussées, a été nommée **Directrice du développement des marchés et de la transition énergétique** de la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**.

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) - 22/11/23 - [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 20/11/23

